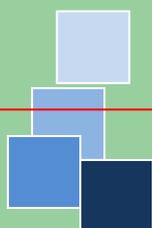

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

VENDREDI 26 FEVRIER 2010

- LE PORTAIL DES STAGES ET DE L'ALTERNANCE EN ENTREPRISES
- L'AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE
- AIDES À L'EXPORTATION POUR LES ENTREPRISES

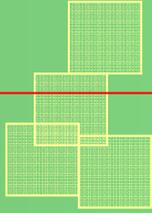


AVIS DU CESR

RÉGION

CHAMPAGNE  **ARDENNE**

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL



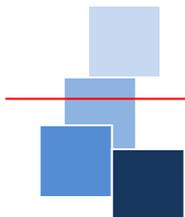
CESR Champagne-Ardenne

LE PORTAIL DES STAGES ET DE L'ALTERNANCE EN ENTREPRISES

Offres et demandes en Champagne-Ardenne

Avis adopté à l'unanimité

Séance plénière du 26 février 2010



Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteur : **Hervé GABET**

Séance Plénière du 26 février 2010

Avis adopté à l'unanimité

Les stages¹ en entreprises², qu'ils concernent la formation initiale (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants...), la formation continue ou les dispositifs d'insertion sont nombreux et divers en termes de durée, de conditions et d'objectifs. Le stage en entreprise, quelle que soit sa finalité, doit être considéré comme un lieu d'apprentissage et un temps de formation. Une des difficultés réside dans la mise en relation des entreprises et des futurs stagiaires et parfois des structures emploi-formation-insertion.

Le CESR est parti de l'hypothèse que l'ensemble des acteurs (les stagiaires eux-mêmes, les employeurs qui les accueillent, les intermédiaires avec les structures de formation, les acteurs de l'insertion, de l'orientation...), partageant l'idée qu'il conviendrait :

- d'optimiser la mise en relation des stagiaires et des entreprises ;
- et d'apporter des compléments d'informations nécessaires à la réalisation des stages (hébergement, restauration, transport, conventions...).

Comment faciliter l'accès à des stages et comment permettre aux entreprises de faire part de leurs souhaits, besoins et possibilités

¹ Le terme « stage » est ici utilisé dans le cadre de dispositifs divers sous régime de convention, de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

² Le terme « entreprise » doit être entendu dans son acception la plus large.

d'accueil de stagiaires ? Comment faciliter la relation entre les stagiaires et les entreprises ?

Après inventaire des différents outils existants sous toutes formes et les expériences menées sur d'autres territoires tels que la Normandie : **un site internet régional, sous la forme d'un portail, pourrait être un outil répondant sur certains aspects à cette recherche d'optimisation et de qualité des stages pour chacun des acteurs.**

Différents sites internet existent déjà en Champagne-Ardenne mais ils sont centrés sur un public particulier (formation initiale ou autre) ou sur des entreprises particulières (commerce et industrie)... Dans d'autres régions, des sites ont été créés à partir de partenariats plus larges entre différents acteurs du territoire.

L'accès à l'information sur les stages apparaît fortement morcelé. Un lieu unique, via un portail internet centralisateur, performant et mis à jour serait peut-être la solution pour favoriser cette relation entre les stagiaires et les entreprises.

La notion de « gagnant-gagnant » doit être le fil conducteur de cette démarche : le stage apportant un plus au stagiaire, à l'entreprise et à la structure emploi-formation-insertion.

Le CESR s'est donc saisi de ce dossier et a mené un travail qui a confirmé l'hypothèse de départ et propose donc des préconisations pour la création du portail internet dédié aux offres et demandes de stages en Champagne-Ardenne.

Créer un portail des offres et demandes de stages et de l'alternance en entreprises en Champagne-Ardenne

Le tissu économique régional est composé à majorité de PME et TPE sur l'ensemble des quatre départements. Régulièrement, sont remises à l'ordre du jour les questions d'élévation des qualifications, d'adéquation des besoins, de mobilité, d'attractivité du territoire...

Il fait consensus qu'il est essentiel de favoriser la création d'outils et de dynamiques permettant le développement des compétences en Champagne-Ardenne.

La création d'un PORTAIL régional permettrait de faire connaître les offres et demandes de stages et d'alternance, en région, de favoriser la mise en relation des entreprises, des stagiaires et des structures emploi-formation-insertion, et ce quels que soient le statut des personnes et le dispositif dans lequel s'inscrit ce stage.

Ce portail régional apporterait de la cohérence et de la convergence pour aboutir à une offre globale des stages qui soit accessible par tous, conçue pour tous et connue de tous. Il serait conçu comme un outil structurant et non une fin en soi. Cette plate-forme régionale s'appuierait sur l'ensemble des acteurs du territoire.

Des sites dédiés à la mise en relation des offreurs et demandeurs de stages existent déjà en région. Pour autant, chacun de ces sites est spécifique soit en fonction d'un type de public (exemple : enseignement supérieur, lycées professionnels), soit en fonction d'un type de formation (ex. : formations en apprentissage).

De ce fait, il est proposé que ce portail offre l'accès à tous les autres sites existants par des liens techniques avec l'accord des différents acteurs concernés. Il est destiné à fournir le maximum d'informations et restera évolutif dans le temps.

Structurer le portail régional des offres et demandes de stages et de l'alternance en entreprises

Afin d'en faciliter l'accès, le portail régional pourrait avoir deux entrées principales :

- « *Je recherche une entreprise pour mon stage, mon apprentissage, mon contrat de professionnalisation...* ».
- « *Je recherche un stagiaire, un apprenti, une personne en contrat de professionnalisation pour mon entreprise - J'ouvre mon entreprise à un stagiaire, un apprenti, une personne en contrat de professionnalisation...* ».

Idéalement, de nombreuses entrées devraient permettre de spécifier la recherche du stage :

- *Type de formation.*
- *Secteur professionnel.*
- *Métier.*
- *Département.*
- *Lieu du stage.*
- *Niveau de formation.*
- *Type de stage.*
- *Durée du stage.*
- *Période du stage.*
- *Etablissement de formation.*
- *Conditions d'accueil (hébergement, restauration...).*
- *Rémunération, indemnisation.*
- *Contact.*

Ces éléments seraient complétés par des rubriques informatives et techniques sur :

- *Les types de conventions.*
- *Le calendrier des stages.*
- *La Charte du stagiaire et de l'entreprise.*
- *La Charte de la fonction tutorale.*
- *Les possibilités de transports.*
- *Les possibilités d'hébergement.*
- *Les possibilités de restauration.*
- *Les textes législatifs visant à la lutte contre toutes les formes de discriminations et à l'égalité professionnelle femme/homme...*

Mettre en adéquation des options techniques par rapport aux besoins et aux moyens sur la base de partenariats

La création d'un portail peut se faire à partir de trois entrées techniques :

- option 1 : un paramétrage simplement de liens vers les sites existants et la création des parties qui manquent ;
- option 2 : une demande de partenariat avec les sites déjà existants en région avec un travail d'indexation sur la base de critères afin de faire remonter les informations et la création des parties qui manquent ;
- option 3 : une élaboration, dans sa globalité, du portail en créant sa propre base de données.³

Le CESR retient l'option 2 qui s'appuie sur l'existant et les partenariats déjà initiés lors de la création des premiers sites et répond mieux aux attentes des différents acteurs. Le demandeur (stagiaire ou entreprise) écrirait son besoin selon un format préétabli et l'adresserait aux différents sites existants ; l'information recherchée serait rebasculée sur le portail. Cela nécessite de créer des flux entre sites afin de remettre l'information demandée sur le portail selon un protocole à définir entre partenaires.

Si cette mise en relation est envisageable, elle implique un certain nombre de contraintes techniques de formalisation de l'information pour chacun des sites. Le formulaire de réponse devra fournir le maximum d'informations, sous une forme identique, quelle que soit la requête initiale (entrée par statut, par niveau, par secteur...).

Les différents acteurs ayant déjà créé des sites seraient ainsi sollicités pour être partie prenante de ce portail, tout en gardant la maîtrise sur leurs différents sites. Ainsi, même si la liste des entrées-critères proposés précédemment est conséquente, il conviendra de s'appuyer sur l'architecture et les clefs d'entrées des sites existants et donc, peut-

être, d'en réduire la teneur en fonction des contraintes ; l'objectif étant l'opérationnalité et non de créer un portail trop complexe et trop lourd.

Cette démarche globale s'effectuerait de manière progressive. Un premier temps devrait être consacré à la création du portail et la gestion des flux et requêtes en lien avec les sites existants et sur la mise en ligne de certains éléments périphériques. Cette première étape pourrait aussi permettre de capitaliser et partager les expériences pour envisager la création d'un formulaire unique par les différents acteurs. Un deuxième temps serait consacré à la création des bases manquantes : exemple pour les publics en insertion, les stages d'observation de quelques jours,...

Allouer les moyens financiers, humains et en temps nécessaires à la création du portail et à son opérationnalité dans la durée

En amont, il convient de mener une étape de communication avec les futurs partenaires pour leur présenter le projet, les mobiliser sur ce Portail et recueillir leur adhésion.

Un « Nom » doit être trouvé au portail. Il pourrait s'appeler « Stagéo », ou « Bourse aux stages », ou « C mon stage », ou « ChampAr'stage », ou « Stage en clic »...

La réalisation d'un tel outil portail entre la décision de le créer et son ouverture nécessite environ une année. Son coût de conception initial devrait avoisiner les 150 000 euros.

Bien évidemment, à cela doivent s'ajouter du temps et des moyens en termes de communication autour du portail :

- affiches, spots publicitaires... ;
- financement de chargés de mission pour informer les entreprises et recueillir leurs offres de stage et de contrats en alternance.

L'efficacité d'un tel dispositif reposera sur la mise à jour en temps réel des informations.

³ Sources : Direction des Systèmes d'Information du Conseil Régional.

Mettre en place des outils complémentaires indispensables à la bonne utilisation du Portail régional

Un portail régional nécessite pour son opérationnalité la rédaction d'un mode d'emploi à destination des différents acteurs que sont les stagiaires, les entreprises et les structures emploi-formation-insertion.

Il convient de définir clairement les conditions dans lesquelles s'effectuent les transmissions d'informations et les recherches :

- Qui renseigne ?
- Comment ?
- Quelles sont les validations nécessaires ?
- Quelles sont les structures relais ?...

La détermination des conditions devra s'effectuer en lien étroit avec les partenaires concernés afin d'adapter l'outil aux spécificités des différents publics.

Par exemple, pour des personnes à la recherche d'un stage qui sont très éloignées de l'emploi, un accompagnement de la structure de formation s'avère indispensable et ces personnes ne devraient donc pas être livrées à elles-mêmes avant d'avoir clairement défini le type de stage à rechercher, comment contacter les entreprises...

Une Charte de fonctionnement sur laquelle chacun s'engagerait apparaît incontournable pour éviter, autant que possible, les problèmes de transmission et d'utilisation d'informations.

Mettre en place une instance de pilotage pour le suivi et l'évaluation du Portail

L'instance de pilotage aurait en charge de s'assurer de l'efficacité du portail et à terme de son exhaustivité.

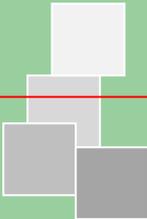
Il est indispensable que ce comité de pilotage regroupe l'ensemble des partenaires présents et engagés sur le portail.

Pourraient par exemple être partenaires :

- des acteurs économiques : les compagnies consulaires, branches professionnelles, CRESKA, OPCA... ;
- des établissements de formation : l'Education Nationale, les CFA, les établissements de l'enseignement supérieur,... ;
- des structures emploi-formation-insertion : ARIFOR, Pôle Emploi, CAD, CRIJ...
- des représentants des stagiaires et des familles.

L'AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

AVIS



26 février 2010

RÉGION
CHAMPAGNE  ARDENNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

L'agriculture en Champagne-Ardenne

Président : Jean-Louis COURTOUX

Rapporteur : Bruno FAUVEL

Séance Plénière du 26 février 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le Conseil Economique et Social Régional a souhaité mener une réflexion sur l'agriculture. Pour cela, il s'est appuyé sur des échanges avec divers acteurs du monde agricole au niveau régional comme au niveau national. Ce travail s'est concentré sur les productions animales et végétales sur lesquelles les évolutions de la Politique Agricole Commune ont un impact fort. C'est la raison pour laquelle la viticulture, la filière forêt-bois et l'aval de la production ne sont pas traitées dans cet avis.

L'agriculture s'inscrit dans un contexte qui a connu au cours des dernières années et connaît encore des évolutions très importantes (libéralisation des marchés, fluctuations importantes des prix, crises sanitaires, réformes successives des politiques agricoles, ...).

De plus, elle doit répondre à de nouvelles attentes de la société concernant à la fois ses modes de productions, la qualité de ses produits, ... et de nouveaux besoins.

Enfin, en Champagne-Ardenne, l'agriculture a un poids important en termes d'activités, d'emplois, directs et indirects, et d'aménagement du territoire.

Le CESR considère qu'il est nécessaire de redéfinir une politique régionale pour l'agriculture champardennaise afin de faciliter son adaptation aux évolutions, son maintien, voire son développement.

QUELQUES PRINCIPES

FONCTION DE PRODUCTION

Pour le CESR, la vocation première de l'agriculture est de satisfaire les besoins alimentaires des populations et, en complémentarité, de pouvoir répondre à d'autres besoins (énergie, matériaux, molécules). Face à la multiplication des valorisations possibles des matières premières agricoles, la Région devra se positionner clairement sur le ou les usages qu'elle souhaitera favoriser et traduire cette position dans le choix des projets qu'elle soutiendra.

Les nouvelles valorisations amènent sur des marchés industriels et/ou de la construction des matières premières agricoles dont l'utilisation se heurte souvent à une méconnaissance de leurs possibilités et de leurs caractéristiques, voire à l'inadaptation des normes actuelles. Il s'agit donc d'avoir une action pour la prise en compte des nouveaux usages des matières premières agricoles.

La réponse aux défis posés à l'agriculture, tant en termes d'amélioration des modes de production et des produits que de nouvelles valorisations, nécessite un investissement fort dans la recherche, l'innovation, l'expérimentation et la formation.

FONCTION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'agriculture a également une fonction d'aménagement du territoire, en particulier dans une région très rurale comme la Champagne-Ardenne. Il s'agit donc d'apporter une aide sur les problématiques communes à tous les territoires régionaux tout en permettant une déclinaison adaptée à chacun d'eux.

D'autre part, le sol, support de toute activité humaine et, en particulier, de l'activité agricole, est une « denrée rare ». Or, il subit une artificialisation croissante. Il est donc nécessaire de rationaliser son utilisation.

FONCTION SOCIALE

Il existe une nécessité de débats entre le monde de l'agriculture et la société, tant au niveau national que régional, pour trouver un accord sur les objectifs au niveau économique, social et environnemental à fixer à l'agriculture d'aujourd'hui.

Ces principes doivent s'inscrire à la fois dans les dispositifs qui sont propres à la Région et dans les cofinancements qu'elle apporte dans le cadre de programmes européens et nationaux.

L'agriculture régionale est très fortement dépendante de la Politique Agricole Commune qui connaîtra une nouvelle évolution en 2013. Il s'agit donc d'être en veille vis-à-vis des évolutions législatives et réglementaires à venir pour pouvoir les anticiper au mieux et accompagner les adaptations qui seront nécessaires.

LES PRÉCONISATIONS

ORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Il serait nécessaire :

- de favoriser les investissements collectifs des agriculteurs ;
- d'inciter à la constitution et au renforcement de filières organisées, notamment dans le domaine de l'élevage ;

- de favoriser l'adhésion des agriculteurs à des coopératives dans le respect des règles de la concurrence ;
- d'inciter les décideurs des différentes filières de l'agriculture à travailler ensemble, notamment entre décideurs des filières végétales et ceux des filières animales sur l'utilisation des coproduits ;
- d'organiser des démarches collectives pour consolider et développer les parts de marchés des agriculteurs régionaux ;
- d'inciter à la contractualisation entre agriculteurs et industriels sur la base d'une quantité et d'une qualité.

FORMATION ET QUALITÉ DE VIE DES AGRICULTEURS ET DE LEURS SALARIÉS

Il serait nécessaire :

- de renforcer la formation permanente des chefs d'exploitation et de leurs salariés, en particulier par la mise en œuvre du contrat d'objectif signé par la Région ;
- d'aider la mise en place et le fonctionnement de services de remplacement ;
- d'inciter les démarches collectives d'organisation du travail.

AGRICULTURE DURABLE

Il serait nécessaire :

- de favoriser et aider la recherche et les expérimentations indispensables pour trouver des alternatives à l'utilisation de certaines molécules en agriculture, en particulier en matière phytosanitaire ;
- d'aider à la réalisation de bilans environnementaux : bilan carbone mais aussi mesure de la performance par rapport aux intrants ;
- de veiller, pour les projets d'aménagement et/ou de construction portés par la région, comme pour ceux auxquels elle apporte un soutien, à une utilisation rationnelle du sol en favorisant la réutilisation de sites déjà artificialisés plutôt que la conversion de terres agricoles.

ÉLEVAGE

Il serait nécessaire :

- d'initier une réflexion sur les questions liées aux conditions et à l'organisation du travail ;
- de faire la promotion du diagnostic CELEST (Conseils en Élevage Laitier et Solutions Travail) qui est un outil disponible en matière d'amélioration de qualité du travail ;
- d'aider les éleveurs à réinvestir dans leurs bâtiments pour s'adapter aux évolutions à venir (augmentation de la taille des ateliers de production, mise aux normes pour le bien être animal, ...);
- d'intervenir sur la collecte du lait dans les zones à faible densité de collecte pour maintenir ces productions, les entreprises et les emplois qui y sont liés.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Il serait nécessaire :

- d'aider à la réflexion sur les utilisations possibles de la luzerne vu ses qualités agronomiques ;
- de mener une réflexion sur la faisabilité d'un plan protéines (développement des cultures de luzerne, de pois protéagineux, de féverole, ...) au niveau régional pour éviter une trop grande dépendance à des matières premières importées (soja) ;
- de soutenir la recherche de solutions et l'expérimentation en termes de cultures intermédiaires, servant de pièges à nitrates, à la fois valorisables et adaptées aux territoires, aux pratiques agricoles régionales ;
- d'apporter un appui aux actions d'information, de formation et de sensibilisation sur les nouvelles utilisations des matières premières agricoles dans l'industrie, dans la construction, ... ;
- de favoriser l'introduction de nouvelles productions régionales liées aux nouvelles perspectives ouvertes par la recherche.

VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES

Il serait nécessaire :

- de favoriser et aider toute démarche de valorisation de produits de proximité ;
- de soutenir la valorisation et la promotion des produits autour d'une signature pour l'identification de l'origine régionale (exemple des authentiques de Champagne-Ardenne) ;
- d'aider à travailler, pour l'aval de la production, sur des démarches de présentation des produits (étiquetage, mise en portions, ...);
- d'apporter un appui à la communication entre agriculteurs, transformateurs et consommateurs.

PRODUITS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

Il serait nécessaire :

- de favoriser et soutenir les démarches d'inscription de nouveaux produits régionaux dans les signes de qualité et d'origine ;
- d'aider à une meilleure valorisation des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) fromagères et Indications Géographiques Protégées (IGP) existantes en Champagne-Ardenne ;
- de soutenir les structures porteuses de signes de qualité et d'origine et d'aider à l'animation nécessaire autour de ces signes ;
- d'accompagner la mise en place d'une communication en direction des consommateurs et des filières agricoles sur les produits régionaux inscrits dans des signes de qualité et d'origine.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il serait nécessaire :

- de mettre à disposition des moyens d'animation, avec une présence sur le terrain, ayant pour objectif de faire connaître l'agriculture biologique, ses résultats économiques, ses techniques, ses débouchés, aux agriculteurs conventionnels ;
- d'apporter une aide individuelle aux agriculteurs pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la conversion de leur exploitation ;
- d'aider à la constitution de filières pour permettre la valorisation et une consommation locale des produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser les transferts de pratiques et de techniques entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle.

Enfin, le CESR souhaite attirer l'attention sur la question de la transmission des exploitations qui renvoie à la survie même de l'activité agricole. Elle devrait faire l'objet d'un examen approfondi pour permettre la mise en place d'un accompagnement adapté.

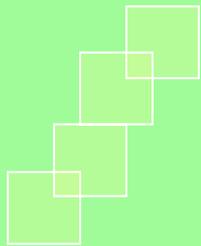
Le CESR souligne que d'autres domaines mériteraient de faire l'objet d'un travail particulier :

- la viticulture,
- la filière forêt-bois,
- les agro-industries,
- les circuits de transformation, de distribution et les circuits financiers.

CONCLUSION

A travers l'ensemble des actions, trois objectifs transversaux doivent être poursuivis :

- l'équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture (production, emploi, protection de l'eau et des paysages, préservation de la biodiversité, ...);
- la prise en compte et la rémunération des besoins de la société auxquels l'agriculture apporte une réponse ;
- l'adaptation aux territoires.



AIDES A L'EXPORTATION POUR LES ENTREPRISES

Avis

Conclusions et Préconisations

Présidente : Madame Stella DMYTRYK

Rapporteur : Monsieur Jack GRODARD

Séance Plénière du 26 février 2010

Avis adopté à l'unanimité

 **Clarifier et pérenniser les offres en termes d'outils ou dispositifs en créant les conditions de réelles complémentarités entre les actions et les acteurs.**

En effet, le nombre important de structures et d'organismes voués au Commerce Extérieur n'est pas l'assurance d'une réelle efficacité à la mesure des moyens engagés.

Le but est de remédier à l'actuelle dispersion et au manque de concentration. Beaucoup trop d'organismes interviennent en matière de commerce extérieur.

Lors de l'élaboration du Schéma Régional du Développement Economique et de l'Emploi adopté en séance plénière du 13 mars 2006, la Région Champagne-Ardenne et ses partenaires ont affiché la volonté de renforcer la présence des entreprises régionales à l'international.

Un Comité Régional à l'exportation a été constitué. Un bilan des missions que ce Comité s'est assigné est à réaliser.

« L'homme export » dans une PME est souvent le chef d'entreprise. Il a donc besoin d'une bonne visibilité des aides qui s'offrent à lui. Il sollicite de l'information pratique et du conseil opérationnel. Souvent méconnus des

entreprises, les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, chefs d'entreprises ou anciens chefs d'entreprises spécialistes export, peuvent les accompagner. Pour convaincre et aider un chef d'entreprise, il n'y a rien de plus efficace que de dialoguer avec un interlocuteur qui possède une expérience à l'exportation.

Rappelons que le Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur, avec 120 membres, mène en Rhône-Alpes des actions et représente un réseau. Il apporte des expériences vécues, ce qui crédibilise ses préconisations.

 **Renforcer le travail en réseau des entreprises de la région et encourager les groupements d'entreprises (type cluster)**

Lors de sa séance plénière du 23 janvier 2009, le CCSR a présenté un rapport sur les réseaux d'entreprises riche d'enseignements. Les préconisations sont évidemment applicables pour les entreprises qui souhaitent exporter. L'exemple italien montre que cela est possible et surtout incontournable. Les districts italiens ont mis en place un plan visant à créer 1 000 groupements à l'export dans des activités

diverses : biens de consommation durables pour la personne, biens d'équipement durables pour la maison et produits alimentaires...

Les avantages de cette forme d'organisation et de coopération entre PME sont multiples : meilleure répartition des coûts et coordination plus faciles des opérations, meilleure intégration de la filière de la distribution, réalisation d'économie d'échelle par la mise en place de services communs.

Il faut forcer les entreprises à se rencontrer. La Région pourrait être le catalyseur, accompagnée de CCI International Champagne-Ardenne qui connaît le tissu local. Cela suppose, de la part des deux partenaires, une analyse fine des complémentarités sur le plan produits et marchés et une mise en relation des entreprises concernées (qu'elles soient industrielles, de services ou commerciales) sur les quatre départements de la région.

Créer un label « région »

Les groupements ainsi constitués pourraient être labellisés. Pourquoi pas un label région ? Les exemples de l'association Ardenne de France qui a pour mission la valorisation des produits et des savoir-faire et du département du Nord qui a labellisé des groupements de petites entreprises montrent que cela est possible.

Ce label nécessiterait bien sûr une communication forte de la Région et des différentes entreprises concernées. Nous pourrions nous servir par exemple des axes porteurs définis par CADEV (tous les produits biotechnologies, toute activité et développement durable, la haute technologie, la santé...).

Nous pourrions nous appuyer sur CARINNA pour accompagner ces entreprises à innover sur des produits à haute valeur ajoutée.

Ces deux agences pourraient intégrer, dans leur démarche « quotidienne », le développement export des entreprises régionales et favoriser la construction d'un relationnel export. Il est à

noter que la Région Rhône-Alpes a intégré, dans une même structure ERAI, ERAI Invest (destinée aux investisseurs) et ERAI Export. Il en est de même avec l'AWEX.

Le CESR préconise également la création d'un label certifiant que les produits ont été fabriqués dans le respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail.

Renforcer le rôle des PME au sein des pôles de compétitivité

En matière de partenariat, les pôles de compétitivité sont des outils importants de dynamisation de la politique industrielle et d'innovation. Il paraît primordial que les PME soient pleinement associées à ces projets. Il est évident que l'innovation, facteur de forte valeur ajoutée et de création d'emplois, est un atout indispensable pour une exportation compétitive.

Inciter l'apprentissage des langues et promouvoir les langues auprès des entreprises

L'obstacle des langues peut inciter le chef d'entreprise à décliner toute possibilité à l'export.

Il faut donc développer l'apprentissage des langues et promouvoir les langues, non seulement auprès du chef d'entreprise, mais également auprès de tous ceux qui sont amenés à communiquer auprès des partenaires étrangers.

Créer une véritable culture export auprès des jeunes entreprises

Il est nécessaire aujourd'hui de créer une véritable culture export et notamment auprès des jeunes entreprises. Les partenaires qu'elles rencontrent tant au niveau de la région qu'au

niveau des chambres de commerce, chambres de métiers et de l'artisanat pourraient l'intégrer dans leur démarche et les mettre en relation avec les réseaux d'entreprises concernés.

Profiter des coopérations internationales engagées par la Région pour développer les échanges commerciaux

La politique régionale avec les différents pays de l'Est et d'Afrique (Maroc) engagée depuis de longues années a permis de conforter les relations avec les différentes régions concernées. Il est opportun de passer à une phase plus active vers le secteur économique sachant que certaines régions ont, à court et moyen terme, un potentiel de développement économique.

Inciter à un développement d'une politique export au niveau de l'inter-région Grand-Est

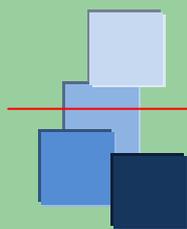
 **Encourager les PME à se tourner vers l'e-business**, facteur clé de l'expansion commerciale au-delà des frontières nationales.

Accroître la communication sur les organismes de la Région

La Région s'est dotée de structures au service des entreprises : une cellule export, CADEV, CARINNA. Leur complémentarité est un facteur essentiel de réussite. Il faut certainement intensifier, auprès des entreprises, la connaissance des moyens offerts par la Région. L'exemple de la démarche de CARINNA à Nogent en Bassigny est très intéressant.

En conclusion

Il est nécessaire d'aller vers une mutualisation des organismes régionaux dédiés au commerce international débouchant sur une véritable volonté de travailler ensemble. Comme « il n'est de richesses que d'homme », l'initiative de la CCI de Lille Métropole de regrouper en un seul lieu « ESPACE INTERNATIONAL » à la Cité des affaires d'Euralille, tous les organismes régionaux dédiés au commerce international est particulièrement intéressante. Même si le territoire de notre région, beaucoup plus vaste pourrait constituer un frein à ce type d'initiative, le CESR considère qu'un tel regroupement est indispensable et mériterait une réflexion commune à l'ensemble des acteurs concernés de la région.



CESR Champagne-Ardenne

**Conseil Économique et Social Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : cesr@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>